**OCOM M207.04 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE LA DEUXIÈME ANNÉE AU CIEC**

1. **Rendement** : Identifier les occasions d'instruction de la deuxième année au CIEC

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit identifier les occasions d'instruction de la deuxième année au CIEC, dont :

   a. les domaines d'intérêt;

   b. les cours donnés dans chaque série de cours,

   c. les éléments des cours; et

   d. les conditions d'admissibilité.

4. **Points d'enseignement** :

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|---|---|---|---|---|
| PE1 | Discuter des domaines spécialisés de l'instruction de la deuxième année au CIEC, dont les suivants :<br>a. le leadership dans l'exercice militaire et le cérémonial;<br>b. le conditionnement physique et les sports;<br>c. la musique, y compris :<br>1. la musique militaire; et<br>2. le corps de cornemuses;<br>d. le tir de précision; et<br>e. l'expédition. | Discussion de groupe | 10 min | A0-010<br>A2-031 |
| PE2 | Décrire les cours de la deuxième année au CIEC, y compris :<br>a. les cours communs sont entre autres :<br>1. sur le conditionnement physique et les sports – élémentaire;<br>2. de musicien élémentaire de musique militaire; et<br>3. de musicien élémentaire de corps de cornemuses et de tambours; | Exposé interactif | 15 min | A0-010<br>A2-027<br>A2-031 |



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|---|---|---|---|---|
| | b. les cours propres à l'élément sont entre autres :<br>1. le leadership élémentaire;<br>2. le tir élémentaire; et<br>3. l'expédition élémentaire; et<br>c. les qualifications préalables pour chaque cours de trois semaines. | | | |

5. **Durée** :

| | | |
|---|---|---|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. | Discussion de groupe : | 10 min |
| c. | Exposé interactif : | 15 min |
| d. | Total : | 30 min |

6. **Justification** :

   a. La discussion de groupe a été choisie pour le PE1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les occasions d'instruction de la deuxième année au CIEC.

   b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE2 afin d'initier les cadets aux occasions d'instruction de la deuxième année au CIEC et de stimuler leur intérêt.

7. **Documents de référence** :

   a. A0-010 D Cad 2. (2006). OAIC 11-03, *Mandat du programme des cadets*. Dans *OAIC vol 1. Administration*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

   b. A2-027 D Cad 4. (2005). OAIC 42-01, *Directives d'entraînement estival – Cadets royaux de l'Armée canadienne*. Dans *OAIC vol 4. Les cadets de l'Armée*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

   c. A2-031 D Cad. (2003). OAIC 40-01, *Aperçu du programme des cadets de l'Armée*. Dans *OAIC vol. 4. Les cadets de l'Armée*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** :

   a. Matériel de présentation (c.-à-d., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement; et

   b. OAIC 40-01, *Aperçu du programme des cadets de l'Armée*.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

   a. Cet OCOM doit être conduit avant la date d'échéance des demandes d'instruction d'été fixée par le détachement de cadets applicable.

   b. Il est fortement recommandé de remplir les formulaires de demande d'instruction d'été pendant une séance d'instruction facultative après le déroulement de cet OCOM.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c. Le corps de cadets peut choisir d’accorder des périodes supplémentaires d’instruction complémentaire afin de prolonger cette séance à une qui comprend un séminaire d’information pour les parents, etc.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.